

CHARTRE D'ENGAGEMENTS

des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques

DISTANCES DE SÉCURITÉ AUX RIVERAINS

La nouvelle charte d'engagements vient d'être publiée pour l'Eure-et-Loir.
Elle s'applique dès maintenant.

Retrouvez la charte et les nouvelles modalités d'application sur : <https://bit.ly/3cD9Nv7>



CHAMBRINFO 28



WWW.EURE-ET-LOIR.CHAMBRES-AGRICULTURE.FR

> INNOVATION – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Accompagner le développement des énergies renouvelables



Conseiller demain en agri-voltaïsme pour concilier production agricole et production d'énergie renouvelable, nécessite l'acquisition de références technico-économiques et juridiques afin d'offrir un conseil averti aux porteurs de projet agriculteurs et aux élus des territoires.

La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir pilotera un projet pluri-annuel de recherche et de développement dont l'étendue porte sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire et sur les principales filières : grandes cultures, maraîchage, horticulture pépinières, herbe et cultures fourragères, viticulture, etc.

Ce projet de recherche et développement sera porté par le service commun Innovation Recherche et Développement des Chambres d'agriculture Centre-Val de Loire. En effet, la région Centre-Val de Loire a pour objectif de couvrir 100% de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables d'ici 2050, en mobilisant les différentes filières (hydrogène, bois, géothermie, méthanisation, solaire, éolien). Ces engagements sont inscrits dans le Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (STRADDET).

Dans un objectif de diversification des revenus et d'autonomie énergétique, les agriculteurs s'intéressent depuis longtemps au photovoltaïsme. L'installation de panneaux sur les bâtiments sans impact sur le foncier agricole reste actuellement priorisée par les représentants professionnels agricoles.

Aujourd'hui la question du couplage avec des activités agricoles et des nouvelles technologies de panneaux solaires se pose avec une très grande acuité. Pour pallier le manque de cadrage, l'Ademe a publié en avril 2022 une étude qui tente de caractériser les projets photovoltaïques.

Au-delà de ces aspects de caractérisation, le projet d'agri-voltaïsme se doit d'assurer sa vocation agricole (l'exploitant agricole impliqué pleinement dans le projet conception investissement) de garantir la pérennité du projet agricole, sa réversibilité et son adéquation avec les dynamiques locales et territoriales (valorisation des cultures, maîtrise des impacts environnementaux, préservation des sols et des paysages).

La profession agricole a élaboré une doctrine afin d'éviter les projets « alibis » de photovoltaïque sur les terres agricoles mais aussi soutenir les projets sources de valeurs.

Ainsi le projet de recherche et développement va viser :

- Un volet juridique et fiscal qui analysera les modalités de contractualisations en capitalisant l'existant et développant les formes juridiques sécurisant financements, portage et pérennité agricole des projets, le partage de la valeur.

- Un volet technico-économique qui vise à la conceptualisation de protocoles d'essais, la mise en place d'essais et leurs résultats pour recueillir les références agronomiques et économiques des conduites de cultures sous panneaux photovoltaïques. Pour déterminer les divers impacts sur les cultures et leur environne-

ment, le réseau d'agronomes de la Chambre travaillera en collaboration avec les agriculteurs porteurs de projet, des sociétés spécialisées en énergie agri-voltaïque partenaires, les instituts techniques et les filières.

Trois voies pour acquérir les références agronomiques et économiques :

- La valorisation de modèle existant développé notamment par Inrae et Ademe, il s'agit en l'espèce non pas de conduire des essais en physique mais de simulation des panneaux en alimentant les modèles de données agronomiques et environnementales.

- La conduite d'essais physiques

sur les premiers agriculteurs porteurs de projets dans le cadre d'un partenariat avec leurs filières.

- Le développement d'installations expérimentales sur les sites expérimentaux en propre.

- Un volet social et territorial qui vise quant à lui à objectiver les échanges avec les acteurs locaux pour favoriser l'acceptabilité des projets.

Les enjeux de la transition énergétique sont présents et s'inscrivent sur le long terme. L'agriculture doit y trouver sa place. Il est impérieux de s'engager résolument et dès maintenant dans l'acquisition de références sur ce sujet afin de disposer rapidement d'un avis éclairé, tant pour les responsables professionnels, les conseillers agricoles que pour les agriculteurs.

Transition agroécologique et atténuation, adaptation au changement climatique, diversification des systèmes et/ou des activités dans les stratégies d'exploitation pour conseiller demain en agri-voltaïsme, c'est à ces enjeux que la Chambre espère contribuer à apporter les réponses à travers ce programme de recherche et développement, dans un cadre partenarial élargi.

CONTACT

Didier Agez



> BRÈVES

Camille Guiziou, nouvel animateur sur les Aires d'alimentation de captages (AAC)



Ingénieur en horticulture de l'AgrocampusOuest Angers et spécialisé dans l'amélioration des plantes, Camille Guiziou a rejoint la

Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir le 18 juillet dernier. Auparavant sélectionneur pois et féverole, il a intégré le service Conseil Agronomie Expérimentation Environnement en tant qu'animateur agricole sur cinq AAC de Chartres Métropole. Il a pour mission d'accompagner les agriculteurs dans la mise en place de nouvelles pratiques sur les enjeux nitrates et herbicides, pour maintenir une bonne qualité de l'eau.

CONTACT

Camille Guiziou
c.guiziou@eure-et-loir.chambagri.fr
Tél. 02.37.24.45.34

N-forage 2022

Dans le cadre de la Directive nitrates, il est imposé aux irrigants de réaliser une analyse de la teneur en nitrates de l'eau d'irrigation. Cette analyse, valable quatre ans, est nécessaire pour la réalisation du Plan prévisionnel de fertilisation (PPF).

La Chambre d'agriculture se mobilise pour proposer une solution simple et pratique pour réaliser cette analyse, au cours de la période d'irrigation. Pour ce faire, apportez votre eau (une petite bouteille de 30 cl) avec son bon de commande à la Chambre d'agriculture de Chartres, ou la Chambre d'agriculture de Miermaigne, tous les jours jusqu'au 5 août (8h30-12 heures / 14 heures-17 heures). En cas d'impossibilité pour déposer vos prélèvements cette semaine, ils pourront être analysés en les portant à la Chambre d'agriculture de Chartres jusqu'en octobre.

Les résultats de l'analyse et les factures seront ensuite envoyés séparément par courrier. Le coût de cette prestation est de 18 euros HT par échantillon, soit 21,60 euros TTC payable à la réception de la facture.

En savoir plus sur <https://bit.ly/3ySo6TO>

CONTACT

Marc Guillaumin
m.guillaumin@eure-et-loir.chambagri.fr
Tél. 02.37.24.45.79

